

Generali Patrimoine



Découvrez le fonds croissance

G CROISSANCE

2014

Le fonds G Croissance 2014 est une nouvelle génération de fonds qui vous offre un choix supplémentaire de diversification de votre épargne. Il peut apporter une solution adaptée à vos objectifs patrimoniaux : préparation de la retraite, financement des études de vos enfants... Laissez-vous guider !

L'innovation au service de votre épargne

Un fonds **sur mesure** adapté à vos projets.

Une espérance de rendement **supérieure au fonds euro.**

Une gestion financière active pilotée **chaque semaine.**

Une opportunité de **diversifier** votre épargne.

Une participation au **financement de l'économie française** (PME, ETI...).

L'expertise de **Generali** au service de votre épargne.

Une offre à la carte : c'est vous qui choisissez !

Vous pouvez avoir jusqu'à trois engagements différents au sein de votre contrat.

1. Vous fixez la durée de votre investissement entre **8 et 30 ans.**

2. Vous choisissez votre niveau de garantie des sommes versées nettes de frais, entre **80 % et 100 %.**

À l'échéance fixée, votre capital investi⁽¹⁾ sur le fonds croissance **est garanti à hauteur du niveau choisi.**

L'investissement sur le fonds croissance supporte un risque de perte en capital puisque sa valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En investissant sur des horizons long terme avec un niveau minimum de garantie vous profitez davantage du potentiel de performance du fonds G Croissance 2014.

⁽¹⁾ Le capital investi correspond aux sommes versées sur le fonds G Croissance 2014 net de frais sur versement et/ou arbitrage et déduction faite des éventuels rachats et/ou arbitrages effectués sur le fonds.

Comment accéder au fonds G Croissance 2014 ?

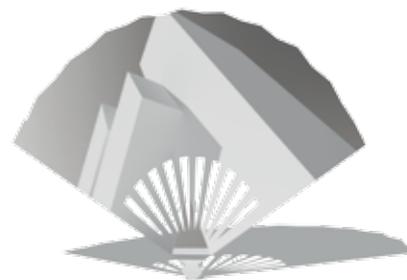
EN SOUSCRIVANT UN NOUVEAU CONTRAT

Vous bénéficiez d'un contrat plus souple et innovant et profitez ainsi d'une épargne diversifiée. Le fonds G Croissance 2014 est disponible sur les contrats phares de Generali Vie.

EN ENRICHISSANT VOTRE CONTRAT⁽²⁾ AVEC LE FONDS G CROISSANCE 2014

La transformation est un acte gratuit opéré depuis le(s) fonds euro et/ou les supports en unités de compte vers le fonds croissance. Ainsi, vous pouvez transformer votre contrat tout en conservant votre antériorité fiscale⁽²⁾.

L'investissement sur les supports en unités de compte et sur le fonds croissance supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.



Pourquoi choisir un contrat avec G Croissance 2014 ?

- Le bénéfice du cadre fiscal avantageux du contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽³⁾.
- L'opportunité de confier à Generali la gestion de votre épargne.
- La disponibilité de votre épargne à tout moment⁽⁴⁾ et la liberté de faire vivre votre contrat comme vous le désirez.
- L'accès aux garanties de prévoyance⁽⁵⁾ vous permet d'assurer un soutien financier à vos proches en toutes circonstances.

⁽²⁾ Sous réserve du respect des conditions de transformation visées à l'article 125-0 A du Code général des impôts.

⁽³⁾ Selon la réglementation fiscale en vigueur.

⁽⁴⁾ Selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat. En cas de rachat sur le fonds G Croissance 2014 avant l'échéance de la garantie, le souscripteur supporte un risque de perte en capital.

⁽⁵⁾ Selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat.

Document non-contractuel à caractère publicitaire.

